

MAX.STORAGE *Ultimate* **Module de batterie 3kWh**

Documentation





SOLARMAX GmbH
Zur Schönhalde 10
D-89352 Ellzee
E-Mail: info@solarmax.com

© SOLARMAX GmbH 2023

Sommaire

1	Remarques sur la documentation de l'appareil	4
1.1	Domaine de validité	4
1.2	Groupe-cibles	4
1.3	Conservation des documents	4
1.4	Symboles utilisés	4
2	Sécurité	5
2.1	Utilisation conforme	5
2.2	Consignes de sécurité	5
2.3	Situations critiques	7
2.4	Comportement en cas d'incendie à proximité des modules de batterie	7
2.5	Mesures de lutte contre les dangers	8
2.6	Mesures de premiers secours	9
2.7	Traitement des batteries endommagées	9
2.8	Symboles sur le module de batterie	10
3	Transport et stockage	11
3.1	Emballage	11
3.2	État de livraison	11
3.3	Stockage	12
3.4	Transport	13
4	Installation	16
4.1	Contenu de la livraison	16
4.2	Lieu de montage	16
4.3	Équipement de protection	16
4.4	Insertion des modules de batterie dans le MAX.STORAGE <i>Ultimate</i>	17
5	Maintenance et nettoyage	17
6	Mise au rebut	18
7	Caractéristiques techniques	18
8	Conditions de garantie de SOLARMAX GmbH	19

1 Remarques sur la documentation de l'appareil

1.1 Domaine de validité

Ce mode d'emploi est valable pour les modules de batterie utilisés dans le système de stockage MAX.STORAGE *Ultimate*.

Article	Réf.
Module de batterie Prime Battery 3.0	10025249

1.2 Groupe-cibles

Cette documentation est destinée aux installateurs du système de stockage MAX.STORAGE *Ultimate* qui utilisent des modules de batterie pour stocker l'énergie produite par le photovoltaïque.



Remarque

Les travaux d'installation, de raccordement et de maintenance ne doivent être effectués que par des électriciens qualifiés (par exemple, électriciens, monteurs d'installations électriques, électromécaniciens, électroniciens industriels).

1.3 Conservation des documents

L'exploitant du système de stockage doit veiller à ce que la documentation relative à cet appareil soit accessible à tout moment aux personnes responsables en cas de besoin. Si vous perdez le document original, vous pouvez à tout moment télécharger une version actuelle de la documentation de cet appareil sur notre site Internet (www.solarmax.com).

1.4 Symboles utilisés

Les consignes de sécurité et les remarques générales suivantes sont utilisées dans la documentation de cet appareil.



DANGER!

Le non-respect de ces consignes de sécurité peut entraîner directement des blessures graves ou la mort.



AVERTISSEMENT!

Le non-respect de ces consignes de sécurité peut entraîner des blessures graves.



PRUDENCE!

Le non-respect de ces consignes de sécurité peut entraîner des blessures mineures ou modérées.



ATTENTION!

Le non-respect de ces consignes de sécurité peut entraîner des dommages matériels.



Remarque

Les remarques fournissent des informations supplémentaires sur le module de batterie.

2 Sécurité

2.1 Utilisation conforme

Les modules de batterie sont conçus comme un module coulissant pour le système de stockage MAX.STORAGE *Ultimate* dans un boîtier de module de batterie. N'utilisez le module de batterie comme module coulissant pour le système de stockage MAX.STORAGE *Ultimate* que dans un local fermé. Les conditions ambiantes spécifiées doivent être respectées (voir [Section 7](#)).

Toutes les instructions d'utilisation de cette documentation produit ainsi que de la documentation produit du MAX.STORAGE *Ultimate* doivent être respectées.

2.2 Consignes de sécurité

Les consignes de sécurité suivantes s'appliquent à la manipulation des modules de batterie:



DANGER!

Danger de mort par choc électrique!

En cas de court-circuit, des étincelles ou des arcs électriques peuvent se produire.

- Les modules de batterie ne doivent pas être ouverts
- Ne pas toucher les modules de batterie avec des mains mouillées!
- Gardez les modules de batterie hors de portée des enfants et des animaux!
- Veillez à ce que les modules de batterie n'entrent pas en contact avec des liquides.



DANGER!

Danger de mort par explosion!

Les dommages mécaniques ou l'ouverture des modules de la batterie peuvent provoquer un échauffement ou des courts-circuits. Cela pourrait entraîner un incendie ou une explosion des modules.

MAX.STORAGE *Ultimate* ou ses modules de batterie ne doivent être stockés et utilisés que dans des zones non dangereuses. Les modules de batterie doivent être protégés contre les dommages mécaniques, par exemple l'ouverture.

**DANGER!****Danger d'empoisonnement par l'acide fluorhydrique!**

Dans le cas d'incendies de batteries lithium-ion, le fort développement de chaleur peut conduire à un danger critique d'acide fluorhydrique (HF). De l'acide fluorhydrique peut également être formé lorsque l'électrolyte s'échappe en combinaison avec l'humidité. Consultez toujours un médecin en cas d'incendie d'un module de batterie ou de fuite d'électrolyte.

**AVERTISSEMENT!****Risque d'incendie dû à un court-circuit!**

En cas de court-circuit, des étincelles ou des arcs électriques peuvent se produire, ce qui peut provoquer des incendies.

Assurez-vous que les pôles des batteries sont correctement connectés. Veillez à ce que les batteries ne soient pas court-circuitées en les touchant avec des objets métalliques.

**AVERTISSEMENT!****Risque d'incendie dû à des dommages mécaniques!**

Des dommages mécaniques aux modules de la batterie peuvent provoquer une fuite d'électrolyte et s'enflammer. La fumée dégagée par la combustion des modules de batterie peut provoquer une perte de conscience et des dommages graves pour la santé, par exemple un empoisonnement au HF. La fumée peut irriter la peau, les yeux et la gorge.

- Les modules de batterie doivent être protégés contre les dommages mécaniques, par exemple l'ouverture.
- Ne placez rien sur les modules de batterie afin que la haute pression ne puisse pas affecter les modules de batterie.

**PRUDENCE!****Risques pour la santé dus au dégazage causé par un fort développement de chaleur!**

Une température ambiante excessive ou un contact avec des produits chimiques peut entraîner une forte production de chaleur avec dégazage. Les gaz qui s'échappent peuvent irriter la peau, les yeux et la gorge.

- Respecter les conditions environnementales
- Évitez tout contact des modules de la batterie avec des produits chimiques.
- N'exposez pas le module de batterie à la lumière directe du soleil.



ATTENTION!

Endommagement de l'appareil dû à une décharge profonde!

Si le module de batterie est déconnecté d'une alimentation électrique pendant une période prolongée, les modules de batterie peuvent être endommagés.

Veillez à ce que le module de batterie ne soit pas déconnecté de l'alimentation électrique pendant une période prolongée après la mise en service.



Remarque

Évitez les risques liés au vandalisme. Assurez-vous que les personnes non autorisées n'ont pas accès au MAX.STORAGE *Ultimate*.

fr

2.3 Situations critiques

Dans le cas des situations critiques suivantes, des mesures immédiates de contrôle des risques doivent être prises, comme décrit dans les documents suivants [Section 2.5](#) doit être prise immédiatement:

- Fuites d'électrolyte
- Odeur forte et piquante
- Formation de fumée
- Batterie en feu
- Déformation détectable des modules de batterie

2.4 Comportement en cas d'incendie à proximité des modules de batterie



Remarque

Gardez toujours un extincteur ABC ou à dioxyde de carbone à proximité des modules de batterie.



ATTENTION!

Les modules de batterie peuvent s'auto-enflammer!

Les modules de batterie s'enflamment dès qu'ils sont chauffés à plus de 150°C!

Si un incendie se déclare à proximité de modules de batteries, agissez conformément aux directives suivantes:

1. Dans tous les cas, prévenez les pompiers.
2. Essayez d'éteindre le feu avant qu'il n'atteigne les modules de la batterie.
3. Si le feu ne peut être éteint, essayez de retirer les modules de batterie de la zone de danger. Veillez à ce que les modules de batterie ne soient pas trop chauds!
4. S'il est inévitable que les modules de batterie prennent feu, évacuez toutes les personnes de la zone dangereuse. N'essayez pas d'éteindre le feu!

2.5 Mesures de lutte contre les dangers

Alerter les pompiers

Si l'une des situations décrites dans [Section 2.3](#) survient dans les modules de batterie ou aux environs de ceux-ci, les pompiers doivent être alertés immédiatement.

Évacuer les gens

Toutes les personnes se trouvant à proximité immédiate de l'incendie doivent être évacuées. Il y a un risque que des pièces en feu ou des particules inflammables soient projetées hors de la source du feu.

Agents d'extinction adaptés

Sable, poudre d'extinction, dioxyde de carbone, extincteur métallique type PM12i

Mesures d'extinction des incendies



AVERTISSEMENT!
Danger de mort par choc électrique!

Ne pas éteindre avec de l'eau ou d'autres agents extincteurs conducteurs d'électricité lorsque le module de batterie est sous tension. Ne pas toucher les parties métalliques exposées et les fils des câbles!

- Tant que le module de batterie n'est pas encore surchauffé, il peut être refroidi avec du dioxyde de carbone.
- Les vapeurs ne doivent pas être inhalées. Utilisez un appareil respiratoire autonome et porter une combinaison de protection complète si possible.
- Une surveillance du feu est nécessaire pour les modules de batteries.

Produits de combustion

Les principaux produits de combustion des modules de batteries sont:

- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Vapeur d'eau (H₂O)

En petites quantités, les substances suivantes sont libérées en plus des intermédiaires gazeux:

- Monoxyde de carbone (CO)
- Acide fluorhydrique (HF)

Les substances suivantes sont sécrétées sous forme de poussière:

- Oxyde de nickel
- Oxyde de cobalt
- Oxyde de manganèse

2.6 Mesures de premiers secours



AVERTISSEMENT!

Risque d'empoisonnement par l'acide fluorhydrique (HF)!

Dans tous les cas de contamination oculaire, d'irritation cutanée persistante, d'ingestion de substances ou d'inhalation de vapeurs, un médecin doit être consulté.

Effectuez les mesures de premiers secours décrites ci-dessous en cas de contact avec des substances dangereuses de la batterie:

- **Inhalation de vapeurs**
Déplacez la personne hors de la zone dangereuse à l'air frais. Assurez-vous que la personne est au chaud et calme, et demandez une aide médicale.
- **Ingestion de substances:**
Rincez abondamment la zone buccale avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et consultez un médecin.
- **Irritation cutanée**
Lavez soigneusement la peau pendant au moins 15 minutes. Enlevez et jetez les vêtements contaminés ou nettoyez-les soigneusement. Consultez un médecin pour les cas graves.
- **Contact visuel:**
Tenez la paupière et nettoyez-la soigneusement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin.
- **Brûlures :**
Les brûlures doivent être traitées en conséquence. Contactez un médecin.

2.7 Traitement des batteries endommagées

Modules de batteries humides

Si un module de batterie est manifestement humide, évitez tout contact avec lui et contactez le service d'assistance.

Batteries endommagées mécaniquement

Les modules de batterie endommagés peuvent être très dangereux et doivent être manipulés avec une extrême précaution. Adressez-vous au service client.

2.8 Symboles sur le module de batterie






Les symboles suivants sont situés sur le module de batterie:

Symbole	Description
	Instructions d'utilisation - Veuillez lire et suivre les instructions fournies avec l'appareil. N'enlevez aucun symbole sur l'appareil. Remplacez les symboles endommagés.
	Danger de mort dû à des tensions élevées! Seuls des électriciens qualifiés peuvent effectuer des travaux sur l'onduleur.
	Danger lié aux batteries
	Avertissement contre les substances explosives
	Avertissement contre les risques d'incendie
	Pas de flamme nue; feu, source d'inflammation ouverte et interdiction de fumer
	Veillez à ce que les enfants ne s'approchent pas des modules de batterie.
	L'appareil électrique ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.
	Les modules de batterie doivent être éliminés dans une installation appropriée.
	Marquage CE (Confirme la conformité aux directives de l'UE)
	L'appareil doit être utilisé uniquement à l'intérieur (environnement sec).

3 Transport et stockage

3.1 Emballage

Le module de batterie est expédié dans un emballage testé pour les marchandises dangereuses, conformément à la classification des marchandises dangereuses UN 3480. Les symboles d'information suivants sont présents sur l'emballage:

Symbole	Description
	Nom d'expédition pour les batteries au lithium ionique (y compris le lithium polymère), les batteries au lithium secondaire (Batteries rechargeables au lithium)
	Le module de batterie doit toujours être transporté, manipulé et stocké avec les flèches dirigées vers le haut. Il faut éviter de rouler, de plier, de faire basculer ou d'incliner lourdement l'appareil et d'autres formes de manipulation.
	Les modules de batterie doivent être protégés d'une humidité excessive et doivent donc être stockés sous abri.
	Le module de batterie doit être protégé des sources de chaleur et de l'humidité doit être stocké ou rangé dans un endroit frais si possible.
	Un maximum de quatre modules de batterie emballés peuvent être empilés les uns sur les autres.

3.2 État de livraison

Le module de batterie est livré dans un emballage de marchandises dangereuses testé selon la classification des marchandises dangereuses UN 3480. Vérifiez le module de batterie livré dans son état d'emballage pour vous assurer qu'il ne présente aucun défaut.

Respectez les instructions suivantes si l'emballage est endommagé:

- Notez les dommages sur les documents d'expédition et faites contresigner les papiers par le conducteur.
- Ne déballez pas la marchandise sans consulter SOLARMAX.
- Informez le centre de service SOLARMAX. Les coordonnées se trouvent au dos de ce manuel.
- Décrivez en détail les dommages constatés et fournissez des photos de ces derniers.

Le module de batterie est partiellement chargé à la livraison.

Cependant, la tension ne peut être mesurée qu'après l'installation du module de batterie dans le système de stockage MAX.STORAGE *Ultimate*, car le module de batterie n'est mis sous tension qu'après l'installation.

3.3 Stockage

Conditions de stockage



ATTENTION!

Endommagement de l'appareil dû à une décharge profonde!

Avant de mettre les modules de batterie hors service, assurez-vous qu'ils atteignent une capacité de charge prédéfinie en fonction de la période pendant laquelle ils ne sont pas en service et sont stockés. Les consignes suivantes doivent être respectées :

Capacité de chargement	Durée de la mise hors service
> 10 %	1 ... 7 Jours
> 30 %	une semaine maximum
> 35 %	six mois maximum

Les critères suivants doivent être respectés pour le stockage des modules de batteries:

- La température ambiante pendant le stockage doit se situer dans une plage de 0 ... 30° C pour une durée de vie maximale des modules de batterie.
- Les modules de batterie peuvent être stockés au maximum dans une plage de -10 ... 45° C.
- L'humidité relative de l'air pendant le stockage des modules de batterie ne doit pas dépasser 85 % (sans condensation).
- Les modules de batterie ne doivent pas être stockés avec des matières inflammables. La distance doit être d'au moins 2,5 m.
- Les modules de batterie doivent être stockés sur une surface plane.
- Les modules de batterie doivent être tenus à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement acides ou alcalins.
- Les modules de batterie sont livrés avec un niveau de charge de 35 % et peuvent être stockés jusqu'à six mois.
- Les modules de batterie doivent être stockés hors de portée des enfants et des animaux.
- Les modules de batterie ne doivent pas être exposés à la lumière directe du soleil et ne doivent pas être placés à proximité de sources d'eau telles que des tuyaux de descente ou des systèmes d'arrosage. La lumière directe du soleil ou l'humidité peuvent provoquer les dommages suivants sur les modules de batteries:
 - Réduction des performances des modules de batterie
 - Usure prématurée des composants électriques, électromécaniques et mécaniques des modules de batterie.
 - Réduction des performances, de la durée de vie et endommagement possible des modules de batterie

Empiler les modules de batterie

Les règles suivantes doivent être respectées pour l'empilement des modules de batteries:

- Quatre modules de batteries au maximum peuvent être empilés les uns sur les autres.
- Une palette entièrement remplie a les dimensions suivantes:
1220 x 860 x 1050 mm (L x l x H)

3.4 Transport

Directives de transport

Le transport des batteries lithium-ion est soumis à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR). Cette réglementation est basée sur le règlement type des Nations unies pour le transport des marchandises dangereuses.

Les batteries lithium-ion sont classées comme des marchandises dangereuses et portent le numéro ONU 3480.

Les instructions d'emballage suivantes sont valables:

État des batterie	Directive ADR	Instruction d'emballage	
Batterie neuve/ utilisée et non endommagée	ADR, chapitre 2.2.9.1.7	P903	
Batteries usagées	SV 377, si aucun défaut n'a été détecté	P909	
Batteries endommagées	SV 376	Aucun danger pendant le transport	P 908
		Danger pendant le transport	Détermination par l'autorité compétente (BAM)

Transport de batteries neuves ou non endommagées



Remarque

Lors du transport des modules de batterie dans un avion, les modules de batterie ne peuvent être chargés qu'à 30% de leur capacité de charge.



Remarque

Le transport de modules de batteries neufs ou usagés et non endommagés n'est autorisé que dans l'emballage d'origine.

Si l'emballage original n'est plus disponible, demandez l'emballage original à SOLARMAX GmbH.

Pour le transport de batteries non endommagées, établissez un document de transport conformément à l'ADR et veillez à ce que l'équipement du véhicule requis soit présent. Le tableau suivant donne un bref aperçu du transport des batteries lithium-ion:

Transport de marchandises	Module de batterie
Numéro UN	UN 3480
Désignation des marchandises dangereuses	Batteries lithium-ion
Fiche de risque n° 9	Marquage des colis
Instructions d'emballage	P903
Quantité limite sans certificat ADR *	333 kg
Équipement nécessaire du véhicule en utilisant le règlement de l'artisan selon l'ADR	<ul style="list-style-type: none"> ● Dispositif d'arrimage de la charge ● Matériel d'éclairage portable garantissant qu'aucune étincelle ne peut se produire pendant son utilisation (pas de surface métallique) ● Au moins un extincteur à poudre de type A, B, C d'une capacité minimale de 2 kg, scellé, avec une date d'essai valide, résistant aux intempéries et facilement accessible, monté dans le véhicule.
Fiche de transport selon ADR	<p>Il est établi un document de transport contenant les informations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nom et adresse de l'expéditeur ● Nom et adresse du destinataire ● Marquage sur la fiche de transport « UN 3480 Batteries lithium-ion, 9, (E) » ● Nombre et taille des colis, et quantité totale de masse de batterie qu'ils contiennent (par exemple, 25 kg par module de batterie) ● Instructions écrites conformément à l'ADR à l'équipage dans une langue que chaque membre peut lire et comprendre.
Formation	Toutes les personnes impliquées dans le transport doivent être formées à la manipulation des marchandises dangereuses.
* pour une quantité limite jusqu'à 333 kg, le règlement des commerçants s'applique (transport selon ADR)	

Transport de batteries endommagées

Selon la réglementation spéciale SV 376, les modules de batterie sont considérés comme endommagés si les critères suivants s'appliquent:

- Une fuite de gaz ou de liquide
- Les modules de la batterie ont subi des dommages externes ou mécaniques
- Modules de batterie pour lesquels des défauts relatifs à la sécurité ont été identifiés
- Les modules de batterie n'ont plus été diagnostiqués avant le transport

Si un ou plusieurs des critères ci-dessus s'appliquent, contactez le département de service pour déterminer comment procéder.

Remise de la cargaison à l'entreprise de transport

Lors de la remise de marchandises dangereuses emballées, telles que des modules de batteries, l'expéditeur doit vérifier si l'emballage est endommagé. Il doit veiller à ce qu'un colis ne soit chargé que si l'emballage est bien fermé.

Les règles suivantes relatives au chargement et à la manutention des modules de batterie doivent être respectées par le chargeur et le conducteur du véhicule:

- Interdiction de chargement en cas de défauts d'étiquetage, d'emballage et de véhicule
- Les interdictions de chargement mixte et les limites de quantité par véhicule doivent être respectées.
- La séparation des modules de batterie des denrées alimentaires, des aliments semi-luxe et des aliments pour animaux doit être respectée.
- Il est interdit de fumer pendant les travaux de chargement
- Les différents colis doivent être arrimés et fixés de manière à ce que leur position les uns par rapport aux autres et par rapport aux parois du véhicule ne puisse changer que de façon mineure.

4 Installation



Remarque

Les travaux d'installation, de raccordement et de maintenance ne doivent être effectués que par des électriciens qualifiés (par exemple, électriciens, monteurs d'installations électriques, électromécaniciens, électroniciens industriels).

4.1 Contenu de la livraison

Quantité	Description
1	Module de batterie Prime Battery 3.0
1	Manuel d'utilisation

4.2 Lieu de montage

Assurez-vous que les conditions ambiantes suivantes sont maintenues sur le site d'installation:

- Le bâtiment est situé dans une zone sans risque sismique ou dans une zone de sismicité 0.
- L'emplacement de montage doit être sec pour éviter la condensation à l'intérieur du MAX.STORAGE *Ultimate*.
- L'air ambiant du MAX.STORAGE *Ultimate* doit être exempt de poussière, de sel et de vapeurs d'ammoniac.
- La température ambiante doit se situer dans la plage 0 ... 40°C. La température ambiante recommandée est de 15 ... 30°C.
- L'environnement doit être exempt de gaz explosifs, de vapeurs ou de matériaux inflammables. La surface de montage doit être ignifugée. Tenez compte des réglementations locales en matière de sécurité incendie.

4.3 Équipement de protection

Utilisez les équipements de protection suivants pour manipuler les modules de batterie:

- Gants isolés
- Lunettes de protection
- Chaussures de sécurité

4.4 Insertion des modules de batterie dans le MAX.STORAGE *Ultimate*



ATTENTION!

Endommagement de l'appareil au niveau des contacts enfichables de la face arrière !

Veillez à ce qu'aucune force mécanique ne soit exercée sur les contacts enfichables à l'arrière des modules de batteries. Les modules de batteries ne doivent pas être posés avec leur face arrière sur le sol.

Suivez les instructions du manuel MAX.STORAGE *Ultimate* pour insérer les modules de batterie dans le MAX.STORAGE *Ultimate*.

fr

5 Maintenance et nettoyage

Les modules de batterie ne nécessitent aucun entretien.

Les modules de batterie sales peuvent être nettoyés avec un chiffon propre et sec.



AVERTISSEMENT!

N'utilisez pas de produits chimiques ou d'eau pour le nettoyage!

Le contact de l'électrolyte avec des produits chimiques ou de l'eau peut entraîner un fort dégagement de chaleur avec dégazage. Les gaz qui s'échappent peuvent causer de graves dommages à la santé et irriter la peau, les yeux et la gorge.

6 Mise au rebut

Ces appareils Lithium-ions ne doivent pas être mis au rebut avec les déchets ménagers.

Les modules de batterie doivent être repris gratuitement par l'entreprise d'installation ou par SOLARMAX GmbH. Elles doivent être apportées à un point de collecte et éliminées conformément à la loi européenne sur les batteries (BattG 2006/66/EC). Le code de déchet 160605 s'applique aux modules de batterie.

La directive européenne 2006/11/CE s'applique à la protection des eaux contre les rejets de substances dangereuses qui peuvent se produire lors de l'élimination des modules de batteries.

7 Caractéristiques techniques

Modules de batterie Prime Battery 3.0		
Technologie	Lithium-ions	
Gestion de batterie	intégré	
Tension nominale	51,1 VDC nominal	
Capacité nominale	60 Ah	
Énergie nominale	3,0 kWh	
Courant maximal	40,0 A	
Température ambiante	Service	0 ... +45°C
	Fonctionnement (recommandé)	+15 ... +30°C
	Stockage	-20 ... +45°C
	Transport	-20 ... +55°C
Humidité Humidité de l'air	5 - 95%, sans condensation	
Hauteur de travail au-dessus du niveau de la mer	< 2000 au dessus du niveau de la mer	
Poids	19,2 kg	
Dimensions	450 x 300 x 125 mm	

8 Conditions de garantie de SOLARMAX GmbH

SOLARMAX GmbH (ci-après SOLARMAX) garantit le fonctionnement irréprochable et l'absence de défauts de ses appareils SOLARMAX pendant une période de garantie spécifique à l'appareil, conformément aux conditions suivantes. Cette période de garantie peut être prolongée par le biais d'une extension de garantie conformément aux exigences des présentes conditions de garantie.

Cette garantie du fabricant s'ajoute aux obligations légales de garantie du vendeur. Lorsque le contenu se recoupe, les droits issus de la garantie du fabricant prévalent sur les droits issus de la garantie dans la mesure permise par la loi. Pour faire valoir des droits de garantie, veuillez contacter votre vendeur.

1. Dispositions générales

1.1 Les présentes conditions de garantie s'appliquent à toutes les versions d'onduleurs string, d'onduleurs centraux et de systèmes de stockage (ci-après «appareils SOLARMAX»). Les appareils SOLARMAX sont constitués de composants électroniques, de boîtiers et d'autres périphériques. Pour les systèmes de stockage SOLARMAX, la garantie est étendue aux accumulateurs, y compris la gestion de la batterie (ci-après «module de stockage»).

1.2 SOLARMAX garantit à l'acquéreur d'un appareil ou d'un module de stockage SOLARMAX pendant toute la période de garantie BASIC que le produit est exempt de défauts de matériel ou de fabrication qui altèrent sa fonctionnalité. Sont exclues de la garantie de base BASIC l'usure des pièces mobiles, l'usure normale, l'utilisation non conforme du produit et les exclusions conformes aux dispositions prévues excluant les prestations de garantie BASIC.

1.3 Les prestations de garantie Basic ne sont fournies gratuitement que dans les pays approuvés par SOLARMAX à la date d'installation. Veuillez clarifier ce point avec votre revendeur. Vous trouverez une liste actuelle de ces pays en annexe ou sur notre site Internet. Nous nous ferons un plaisir de vous envoyer cette liste si vous ne l'avez pas.

2. Durée de la garantie BASIC

2.1 Sauf dispositions contraires au point 2.2 ci-après, la garantie prend effet à la date de votre achat auprès de notre revendeur spécialisé et couvre la période de garantie indiquée ci-dessous :

- Série MAX.STORAGE :
120 mois à compter de la date d'achat, toutefois 126 mois max. après la livraison de l'appareil par SOLARMAX
- Onduleurs string :
Séries SP, SMT, SHT, S, P, TP, MT, HT, ES :
60 mois à compter de la date d'achat, toutefois 72 mois max. après la livraison de l'appareil par SOLARMAX
- Séries SGA, SXT :
120 mois à compter de la date d'achat, toutefois 132 mois max. après la livraison de l'appareil par SOLARMAX

- Onduleur central :
Séries C / S / TS / TS-SV :
24 mois à compter de la date d'achat, toutefois 30 mois max. après la livraison de l'appareil par SOLARMAX
- Série RX :
60 mois à compter de la date d'achat, toutefois 66 mois max. après la livraison de l'appareil par SOLARMAX
- Module de stockage :
La période de garantie des modules de stockage prend fin 120 mois après la date d'effet de la garantie ou lorsque le nombre maximal garanti de cycles de batterie a été atteint conformément au point 3.1, en fonction de l'événement intervenant en premier.
- Accessoires :
24 mois à compter de la date d'achat, toutefois 30 mois max. après la livraison de l'appareil par SOLARMAX
- Boîte de fonction 32HT2 :
60 mois à compter de la date d'achat, toutefois 72 mois max. après la livraison de l'appareil par SOLARMAX

2.2 En cas de réparation, d'échange ou d'extension d'appareils ou d'éléments d'appareils dans le cadre de la garantie BASIC, la période de garantie restante de l'appareil d'origine s'applique à l'appareil ou à l'élément de l'appareil réparé/échangé/prolongé. Par ailleurs, la fourniture de prestations de garantie BASIC n'entraîne pas une prolongation de la période de garantie BASIC, en conséquence la période de garantie BASIC d'origine reste valable pour les autres appareils ou éléments d'appareils. À l'exception d'une extension de garantie facultative, SOLARMAX n'accorde aucune autre garantie après l'expiration de la période de garantie BASIC. Après l'expiration de la période de garantie BASIC couvrant l'appareil SOLARMAX concerné, le titulaire de la garantie ne peut plus faire valoir aucun droit à la garantie de quelque nature que ce soit. Les engagements écrits divergents de SOLARMAX prévalent.

3. Conditions préalables de la garantie BASIC et exercice des droits

3.1 Une demande de garantie en vertu de cette garantie BASIC est recevable si l'appareil SOLARMAX est défectueux pendant la période de garantie BASIC au sens du point 2.1. L'appareil SOLARMAX est défectueux au sens de cette garantie BASIC s'il présente un défaut de matériau et/ou de fabrication qui altère sa fonctionnalité (garantie matériau). Concernant les modules de stockage, une demande de garantie en vertu de cette garantie BASIC est recevable si la capacité utile de l'accumulateur est inférieure à 80 % de la capacité nominale pendant la période de garantie BASIC au sens du point 2.1 en raison de la dégradation des modules pendant la période de garantie (garantie de performance).

La mesure de la capacité ne doit être effectuée que par SOLARMAX, son partenaire commercial spécialisé et par des électriciens qualifiés conformément aux spécifications SOLARMAX, en tenant compte des consignes de sécurité figurant dans les instructions d'installation. La garantie BASIC de la batterie est limitée à un maximum de 12 000 cycles complets pendant toute la période de garantie BASIC. Dès que l'une des deux conditions (période de garantie BASIC/nombre de cycles) est dépassée, la garantie BASIC de l'accumulateur prend fin.

Afin de prétendre à la garantie BASIC, le titulaire de la garantie est tenu de
(1) signaler immédiatement les défauts dès leur apparition par téléphone à la hotline SOLARMAX ou en ligne sur <https://www.solarmax.com/info-center> et

(2) présente la facture originale ou le reçu du détaillant, indiquant la date d'achat, le nom du modèle et le nom du détaillant.

3.2 Le titulaire de la garantie garantit une connexion Internet fonctionnant en permanence de l'appareil SOLARMAX ainsi que l'activation de tous les ports nécessaires à la maintenance à distance.

3.3 Les travaux effectués par le titulaire de la garantie ou des tiers pour remédier à des dommages couverts par la garantie sans l'accord préalable et l'approbation de SOLARMAX ne seront pas remboursés.

En cas de non-respect de cette procédure, SOLARMAX se réserve le droit de refuser la fourniture des prestations de garantie BASIC.

4. Étendue de la garantie BASIC / Prestations de garantie BASIC

4.1 Dans le cas d'une demande de garantie et à condition que les autres exigences des présentes conditions de garantie soient remplies, l'appareil ou l'élément d'appareil défectueux sera, au choix de SOLARMAX, réparé par SOLARMAX dans un délai raisonnable, dans la mesure où cela n'est pas disproportionné ou impossible, comme indiqué ci-dessous, remplacé par une pièce de rechange de valeur égale ou de fonctionnalité restaurée grâce à des mises à jour logicielles. La demande de garantie est close lorsque l'appareil SOLARMAX est à nouveau fonctionnel comme il l'était avant la demande de garantie.

● Échange gratuit :

La fourniture d'appareils ou de pièces de rechange équivalents, qui peuvent être récupérés au fur et à mesure contre restitution des appareils ou des éléments d'appareils défectueux ou peuvent être livrés selon la commande est incluse. Les appareils ou éléments d'appareils doivent être envoyés dans l'emballage d'origine ou un emballage équivalent, les envois de batteries uniquement dans l'emballage d'origine. Les appareils de remplacement sont fournis remis à neuf ou dans un état neuf. Le type d'échange dépend de la valeur vénale et de l'état général de l'appareil du client. Les appareils de remplacement deviennent la propriété de l'acquéreur, contre remise de l'appareil ou de l'élément de l'appareil remplacé qui devient la propriété de SOLARMAX. Si, après une opération d'échange, l'élément ou l'appareil à échanger n'est pas restitué à SOLARMAX dans un délai de deux semaines à compter de l'envoi de l'élément ou de l'appareil d'échange, SOLARMAX facture les frais supplémentaires et le prix d'achat de l'élément ou de l'appareil d'échange livré. Le remplacement et la mise en service ultérieure ne peuvent être effectués que par SOLARMAX, ses partenaires revendeurs spécialisés et des électriciens qualifiés conformément aux spécifications SOLARMAX, en tenant compte des consignes de sécurité des instructions d'installation.

● Prestations de service et de transport :

K SOLARMAX prend en charge les frais de service et de transport d'un appareil, d'un élément d'appareil défectueux ou d'une pièce de rechange pendant la période de garantie BASIC et si les autres exigences des présentes conditions de garantie sont remplies jusqu'à un montant unique de 50 € (net, à savoir TVA légale en sus). Les frais supplémentaires de service et de transport sont à la charge du titulaire de la garantie. À cet effet, SOLARMAX soumet une offre au titulaire de la garantie sous la forme d'un devis, que le titulaire de la garantie peut accepter ou refuser. Si le titulaire de la garantie accepte le devis, SOLARMAX établit une facture pour les coûts indiqués dans le devis,

qui doit être payée dans les 4 semaines à compter de la date de réception de la facture par le client. Si le titulaire de la garantie refuse l'offre de réparation, SOLARMAX est en droit de facturer au client les frais encourus pour le transport à concurrence de 200 EUR maximum (net, à savoir TVA légale en sus). Les engagements écrits divergents de SOLARMAX prévalent.

- *Mises à jour logicielles gratuites*

SOLARMAX est en droit d'optimiser à tout moment la gestion opérationnelle au sens de la garantie, à savoir de modifier qualitativement les données clés et fonctions pour le fonctionnement et le maintien de la vie et pour adapter les performances du système et de la batterie ou la profondeur de décharge de la batterie afin d'optimiser la durée de vie de la batterie à l'aide de la maintenance et du contrôle à distance. SOLARMAX s'efforce en permanence d'améliorer ses produits et les logiciels utilisés. À cet effet, des mises à jour sont développées et mises à la disposition du client afin, entre autres, de corriger les erreurs logicielles qui se sont produites, d'adapter les interfaces à d'autres produits et systèmes et d'apporter des améliorations au logiciel ou au système et à l'intégration du système. Si le client s'y oppose, les prestations de garantie selon les conditions de garantie mentionnées ici ne sont plus applicables.

- *Utilisation des programmes de subventions publiques*

Si le titulaire de la garantie utilise un programme de subvention publique, il peut, en matière de demande de garantie, demander le paiement de la valeur vénale du module de stockage au lieu de faire réparer ou remplacer un module de mémoire défectueux, comme stipulé dans les conditions de garantie. La valeur vénale initiale du module de stockage correspond à la valeur nette du module de stockage à la date de livraison diminuée d'un amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

4.2 Les réclamations contre SOLARMAX au-delà de cette promesse de garantie, notamment en matière d'indemnisation des dommages directs ou indirects causés par le défaut de l'appareil SOLARMAX ou de frais occasionnés par l'installation et le démontage ou de perte de profit, d'indemnités pour utilisation et perte d'économies d'électricité/de chauffage/coûts de mobilité ne sont pas justifiées par la garantie BASIC et sont de ce fait expressément exclues dans la mesure permise par la loi.

5. Garantie des réparations et échanges

5.1 SOLARMAX s'assure de la disponibilité du matériel de réparation et des appareils de remplacement à sa seule discrétion pendant la période de garantie. Si le matériel de réparation ou les appareils de remplacement pour certains appareils ne sont plus disponibles, ce qui suit s'applique :

5.2 SOLARMAX est en droit de remplacer l'appareil à échanger par un appareil comparable aux performances identiques ou supérieures. Les ajustements techniques nécessaires à l'appareil de remplacement pour l'installation d'un tel appareil de remplacement sont couverts par la garantie BASIC à concurrence d'un montant égal à 10 % du prix catalogue de l'appareil de remplacement pour le temps passé et le matériel. La garantie BASIC ne couvre pas le remplacement et la connexion nécessaires des périphériques ou tout autre réglage nécessaire pour le type d'environnement de l'appareil (tel que les câbles d'alimentation, la ventilation et les dispositifs de sécurité). Toutefois, SOLARMAX s'engage à tout mettre en œuvre pour minimiser les frais d'ajustement. Si le matériel de réparation n'est plus disponible à un coût raisonnable, SOLARMAX se réserve le droit de remplacer l'appareil défectueux. Dans ce cas, les dispositions susmentionnées sur l'échange conformément au point 4, y compris les dispositions sur les services et le transport, sont applicables.

6. Frais en cas de prétentions à la garantie non justifiées

Si le client fait valoir des droits contre SOLARMAX en raison d'un défaut et qu'il s'avère lors de la vérification de l'appareil SOLARMAX qu'aucun défaut n'est à l'origine de la demande de garantie et / ou en conséquence des circonstances énumérées dans les conditions de garantie, qu'aucun droit n'est issu de cette garantie BASIC, SOLARMAX soumet au client un devis avec une offre de réparation, que le titulaire de la garantie peut accepter ou refuser.

Si le client accepte le devis et l'offre de réparation, SOLARMAX établit une facture pour les coûts indiqués dans le devis, qui doit être payée dans un délai de 4 semaines à compter de la réception de la facture par le client. La réparation est effectuée après réception du paiement intégral.

Si le client refuse l'offre de réparation ou si la réparation est effectuée sans offre de réparation précédente, SOLARMAX est en droit de facturer un montant forfaitaire de 165,00 € (net, à savoir TVA légale en sus) pour les services de diagnostic fournis et d'éventuels frais encourus pour prestations de service et de transport d'un montant de 0,60 EUR (net, à savoir TVA légale en sus) par kilomètre réellement parcouru et les tarifs horaires du technicien de service mandaté par le garant ainsi que le matériel utilisé. Les frais encourus ne peuvent être facturés par SOLARMAX que si le client n'a pas constaté de manière fautive la présence d'un défaut donnant lieu à une demande de garantie et / ou en conséquence des circonstances énumérées au point 7, aucun droit n'est issu de cette promesse de garantie.

7. Exclusion des prestations de garantie

Le droit à la garantie devient notamment caduc dans les cas suivants :

- En cas de dommages de transport ou d'influences extérieures
- En cas d'interventions, de modifications ou de réparations effectuées soi-même ou par du personnel non autorisé par SOLARMAX
- En cas d'utilisation non conforme, d'utilisation incorrecte ou d'installation incorrecte conformément à la notice d'installation ou d'utilisation
- En cas de non-présentation d'une copie de la facture d'achat de l'appareil
- En cas de retrait, d'endommagement ou de destruction du sceau apposé par SOLARMAX ou de la plaque signalétique et d'illisibilité de la plaque signalétique qui se trouve sur l'appareil
- En cas de non-respect des instructions d'utilisation, d'installation et de maintenance
- En cas de fonctionnement dans des conditions environnementales non conformes, selon la documentation de l'appareil (p. ex., ventilation insuffisante, humidité, exposition à la poussière, température, etc.)
- En cas de force majeure (p. ex. foudre, surtension, dégâts des eaux, incendie, etc.)
- Pièces d'usure non couvertes par la garantie, notamment les fusibles, protections contre les surtensions et ventilateurs
- Dans le cas de systèmes de stockage, si l'appareil n'a pas fait l'objet d'une surveillance et d'un contrôle à distance permanents par SOLARMAX via le portail Internet SOLARMAX avec une connexion Internet permanente
- Dans le cas de systèmes de stockage, si un rapport de mise en service rempli et signé conformément au modèle de SOLARMAX n'a pas été envoyé à SOLARMAX dans un délai de deux semaines à compter de l'installation de l'appareil
- En cas de fonctionnement avec une source électrique autre qu'un système photovoltaïque

- En cas de fonctionnement avec des modules de stockage ou des accumulateurs autres que ceux agréés par SOLARMAX
- En cas d'utilisation de pièces de rechange et d'accessoires qui ne correspondent pas aux spécifications de SOLARMAX
- En cas d'infestation parasitaire et autres dommages causés par des animaux
- En cas d'interruption de l'alimentation électrique, à condition que l'interruption relève de la responsabilité du client et n'ait pas été causée par une erreur matérielle et/ou logicielle de l'appareil SOLARMAX
- En cas d'interruption de la connexion Internet de l'appareil SOLARMAX, dans la mesure où l'interruption relève de la responsabilité du client et n'a pas, à l'origine, été causée par une erreur matérielle et/ou logicielle de l'appareil SOLARMAX
- Les ports nécessaires à la maintenance à distance ne sont pas activés
- En cas de non-réalisation de la vérification régulière du raccordement conforme au réseau
- En cas de maintenance irrégulière et non conforme aux conditions de maintenance décrites dans la documentation de l'appareil SOLARMAX

8. Exclusion de garantie

En complément des raisons indiquées au point 7, SOLARMAX se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement la garantie si les paramètres du système ne permettent pas le bon fonctionnement des appareils (p. ex., si l'un des paramètres mentionnés au point 7 Exclusion de la garantie BASIC est présent). L'exclusion de garantie peut être annulée en accord avec SOLARMAX. Cela nécessite une confirmation écrite de SOLARMAX selon laquelle les conditions de garantie sont à nouveau en vigueur.

9. Extension de la garantie en option

9.1 Pour les appareils couverts par la garantie de base BASIC, la durée de la garantie peut être prolongée en achetant une extension de garantie optionnelle dans les périodes suivantes. Pour certains appareils, elle ne peut aussi être conclue que pour la fourniture de services limités. Vous trouverez les extensions disponibles pour chaque appareil sur notre site Internet. SOLARMAX confirme l'acquisition d'une extension de garantie avec un certificat de garantie (portant le numéro de série du produit). En cas d'éventuel échange, ce certificat ne sera pas adapté au nouveau numéro de série. La prolongation de la garantie n'en est pas affectée.

9.2 Délais de conclusion de l'extension de garantie

Systèmes de stockage de la série MAX.STORAGE

L'extension de la garantie BASIC peut être demandée via SOLARMAX ou son revendeur spécialisé dans un délai de 12 mois à compter de la date d'achat ou de la livraison de l'appareil de base par SOLARMAX ou le revendeur spécialisé. SOLARMAX se réserve le droit de refuser les demandes d'extensions de garantie optionnelles reçues après ce délai.

Onduleurs string de la série P, TP, MT et HT / Boîte de jonction 32HT2 :

L'extension de la garantie peut être demandée dans un délai de 6 mois à compter de la date d'achat. Les demandes d'extension de garantie optionnelles reçues après ce délai peuvent être refusées par SOLARMAX.

Onduleurs string de la série SP, SMT, SHT

L'extension de la garantie peut être demandée dans un délai de 6 mois à compter de la date d'achat ou de la livraison de l'appareil par SOLARMAX ou son revendeur spécialisé.

Les demandes d'extension de garantie optionnelles reçues après ce délai peuvent être refusées par SOLARMAX.

Onduleur central :

L'extension de garantie peut être demandée dans un délai de 3 mois à compter de la date d'achat, mais au plus tard dans les 6 mois suivant la livraison de l'appareil par SOLARMAX ou son partenaire revendeur spécialisé. SOLARMAX est en droit de refuser les demandes d'extensions de garantie optionnelles reçues après ce délai.

9.3 Portée de l'extension de garantie

L'extension de garantie inclut toutes les prestations de garantie de base de la garantie BASIC. Les points 1 à 8 s'appliquent en conséquence. L'extension de garantie payante prend effet à la date d'expiration du dernier jour de la garantie BASIC de 10 ans. La période d'extension de garantie est de 5 ou 10 ans, en fonction de l'option choisie.

Les extensions de garantie ne s'appliquent qu'aux appareils SOLARMAX clairement identifiables par le numéro de série.

Si la réparation ou le remplacement est impossible pour SOLARMAX pendant la période d'extension de garantie, SOLARMAX rembourse au client les frais d'extension de garantie. Le remboursement des frais s'élève à 100 % du prix d'achat brut de l'extension de garantie, que le client a payé conformément à la facture ou à un justificatif comparable.

Pour les systèmes de stockage, SOLARMAX garantit que le module de stockage/accumulateur peut fonctionner avec une capacité utile de 70 % de la capacité nominale pendant la période d'extension de garantie.

Pour les systèmes de stockage, le titulaire de la garantie est tenu de payer une franchise au garant pour chaque demande de garantie pendant la période de l'extension de garantie optionnelle. En cas de défaut de l'appareil, une franchise pour les coûts des services matériels à concurrence d'un maximum de 250 EUR (net, à savoir TVA légale en sus) doit être payée au garant pour chaque demande de garantie. En cas de défaut d'un module de stockage/accumulateur, le titulaire de la garantie doit s'acquitter d'une franchise sur le coût des services matériels de 250 EUR / kWh (net, à savoir TVA légale en sus) sur la capacité nominale du module de stockage/accumulateur au début de sa durée de vie, payable au garant.

9.4 Conclusion de l'extension de garantie

La condition préalable à l'acquisition d'une extension de garantie est la soumission d'un formulaire d'extension de garantie dûment rempli. L'extension de garantie optionnelle n'est valablement conclue qu'avec la confirmation écrite de SOLARMAX, la réception du certificat de garantie et le paiement par le client. Le tarif actuel de SOLARMAX s'applique aux prix des extensions de garantie.

Les engagements écrits divergents de SOLARMAX prévalent.

10. Conditions applicables après l'expiration de la garantie BASIC ou après l'expiration de l'extension de garantie optionnelle

Les coûts des réparations et des remplacements après l'expiration de la période de garantie sont calculés sur la base du temps passé et des taux de coût de réparation et des forfaits de service applicables à cette date. La possibilité de réparation et de remplacement au-delà de la période de garantie est assurée par SOLARMAX à sa seule discrétion.

11. Droit applicable, lieu de juridiction

Le droit de la République fédérale d'Allemagne est applicable, le lieu de juridiction exclusif est Augsburg/Allemagne, sauf dispositions contraires de la loi.

12. Dispositions finales

12.1 La garantie s'applique indépendamment de la responsabilité du vendeur pour les défauts (SOLARMAX ou son partenaire revendeur spécialisé) issue du contrat d'achat conclu avec le titulaire de la garantie et ne l'affecte pas. La garantie BASIC ne limite pas les droits possibles résultant de la loi sur la responsabilité du fait des produits contre SOLARMAX en tant que fabricant.

12.2 En cas de revente d'un appareil SOLARMAX par le client, cette garantie est cédée par le propriétaire actuel au nouveau propriétaire de l'appareil SOLARMAX lors de la signature du contrat d'achat dans l'étendue de la période de garantie restante. Le nouveau propriétaire respectif est alors considéré comme le nouveau titulaire de la garantie au sens des présentes conditions de garantie.

13. Annexe Liste des pays :

Autriche, Belgique, Bulgarie, République tchèque, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni

(État 05 / 2022 – Modifications réservées)

SOLARMAX Service Center

Sur notre site vous trouverez tous les détails de contact

www.solarmax.com

Hotline:

DE +498222419300810

CH +41315281165

Mail hotline@solarmax.com